

COMMISSION CYCLISTE FSGT 34

Règlement du « Challenge des Chronos Solo de l'Hérault »

ANNEE 2017

Clubs organisateurs :

Guidon Sportif Sétois :	Saint Paul et Valmalle,
Team Baudille Cyclisme 34 :	Le Salagou
Pézenas VCLL :	Pézenas
Teyran Bike 34 :	l'Aqueduc

Participation :

Les courses sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserve des règlements FSGT 34.

Seront classés au challenge, les coureurs du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours.

Pour être classé au challenge, il faut avoir participé à *au moins* trois épreuves.

Classement :

Le classement sera effectué par catégorie d'âge suivant le tableau ci-après :

Catégories :

1. Cadets, Cadettes né(e)s en 2001 et 2001
2. Juniors nés en 1999 et 2000
3. Espoirs nés en 1995, 1996, 1997 et 1998
4. Seniors nés entre 1978 et 1994
5. Vétérans nés entre 1968 et 1977
6. Super Vétérans nés entre 1958 et 1967
7. Anciens nés en 1957 et avant
8. Féminines nées en 2000 et avant.

Attribution des points :

Les points seront attribués en fonction des places obtenues au classement dans la catégorie, déduction faite des non licenciés FSGT ou des coureurs hors département de l'Hérault, hormis ceux rattachés à la commission cycliste FSGT 34.

La répartition est la suivante

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1er	30	6ème	11	11ème	3	16ème	1
2ème	25	7ème	9	12ème	1	17ème	1
3ème	20	8ème	7	13ème	1	18ème	1
4ème	17	9ème	5	14ème	1	19ème	1
5ème	14	10ème	4	15ème	1	20ème	1

Tous les résultats de chaque course seront pris en compte dans le total de l'attribution des points

Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés au classement final du challenge.

Les trophées seront remis le jour de l'assemblée générale de la commission cycliste.

En cas d'absence des lauréats à cette cérémonie, les récompenses ne seront pas remises.

Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou d'un nombre insuffisant de participant(e)s.